

Montesson, le 10 juillet 2008

Cher Client (e),

Vous avez fait confiance à Firstinnov, et vous avez raison.



Depuis 8 ans, Firstinnov met tous ses efforts à tirer le marché des protections électroniques de piscine vers le haut, avec une priorité absolue : la sécurité des enfants.

C'est pourquoi nos produits sont reconnus pour leur côté pratique, mais également et surtout, pour leur fiabilité et la sécurité qu'ils offrent.

L'emballage médiatique actuel sur notre métier (Presse, TV, Radio, Pouvoirs Publics) peut vous perturber et nous le comprenons.

Par ce courrier, nous tenons à vous rassurer :

Tous nos produits PrimaproTECT® & OceaproTECT® sont homologués (NF P 90-307).

ILS SONT AUTORISES A LA VENTE.

ILS NE FONT PAS PARTIE des 5 produits retirés de la vente et objets de rappel, comme annoncé le 10 juillet par Mr Luc CHATEL, Secrétaire d'Etat à la Consommation.

L'information selon laquelle un produit concurrent serait LE SEUL à être autorisé à la vente est de fait ERREUR.

Vous trouverez en annexe notre récent Communiqué de Presse.

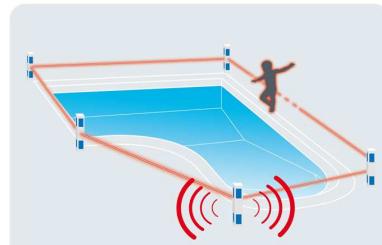
Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions:

First Innov : Jean-Marc Boutet / Omar Saaid : 01 30 15 78 97

Détecteur de chute OceaproTECT®



Barrière électronique PrimaproTECT®





Communiqué de presse
1^{er} juillet 2008

Contestation de l'avis rendu par la Commission de la Sécurité des Consommateurs sur les alarmes de piscines

First Innov a pris connaissance dans la presse des résultats de l'étude réalisée sur les alarmes de piscines par la Commission de la Sécurité des Consommateurs (CSC) en association avec l'Institut National de la Consommation (INC), et entend en contester les conclusions pour des raisons à la fois de fond et de forme.

First Innov note, sur la forme, qu'aucun de ses produits n'a été retenu dans l'échantillon testé. Or la société figure parmi les tout premiers spécialistes français de systèmes de protection électronique de piscines, avec ses modèles Oceaprotect® et Primaprotect®, tous deux homologués (NF P 90-307) suite aux essais effectués par le Laboratoire National d'Essais (LNE) et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB).

First Innov constate, sur le fond, que l'étude se limite aux seules alarmes d'immersion et fait, par là même, abstraction des systèmes de protection périphérique. Or, la fiabilité, la sécurité et la flexibilité offertes par un produit comme Primaprotect®, véritable barrière électronique, ne peuvent pas être contestées. En outre, comme souhaité par la CSC, ce type de protection prévient le risque avant qu'il ne survienne. De mise en œuvre facile, il permet ainsi à chacun de mieux sécuriser sa piscine.

First Innov souligne, par ailleurs, que la Fédération des Professionnels de la Piscine a réagi vivement à l'avis rendu par la CSC. Ladite fédération note que chacun des dispositifs prévus par la loi a sa raison d'être dans le dispositif législatif global. L'objectif commun est d'éviter le maximum de noyades. Les systèmes de détection sont les seuls dispositifs de sécurité actifs qui donnent l'alerte. D'un budget modéré, ils permettent ainsi au plus grand nombre de sécuriser sa piscine.

Rappel

First Innov offre une gamme complète de systèmes de protection électronique de piscines et d'accessoires de sécurité. Ses principaux produits sont le détecteur de chute Oceaprotect®, système évolutif équipé d'une sonde immergée détectant les chutes de corps dans les bassins, la barrière électronique Primaprotect®, système périphérique sans fil évolutif et modulable détectant les franchissements des abords de piscines, et, en complément de ces 2 systèmes, le bracelet de sécurité breveté Blueprotect®, assurant une protection continue et individuelle de l'enfant.

Contacts

First Innov : Jean-Marc Boutet / Omar Saaid : 01 30 15 78 97
Shan : Aline Besselière / François-Xavier Dupont : 01 44 50 51 80